

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT
HAUTE-LOIRE**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT JUST-MALMONT****FG**

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
27	27	25

Séance du 12 décembre 2024

N°24-12-24

Date de la convocation
6 Décembre 2024**L'an deux mil vingt-quatre
et le douze décembre**

à 19 heures 00, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle du Cercle sous la présidence de M. GIRODET, Maire.

Présents :

M. Frédéric GIRODET, Maire – Mme Odile PRADIER, M. Alain MONDON, Mme Christine BONNEFOY, M. Joseph BUGNAZET, M. Jean FERNANDES, et Mme Marie-Françoise SOUBEYRAN, Adjointes – Mme Pamela MARODON et M. Denis SALANON, Conseillers Municipaux Délégués – Mme Anne VINSON, Mme Véronique MAURIN, M. Joël AUROUZE, M. Jean-Paul MASSARDIER, Mme Chrystelle BERTINELLI, Mme Emilie MASSARDIER, Mme Maryline MOUNIER, M. David CHAUDIER, M. Jean FOURNEL, Mme Christine GALAMBAUD, M. Christophe PIOT, Mme Maguy FOULTIER, M. Patrice FRANÇON Conseillers Municipaux

Absents excusés avec pouvoir :

Mme Dominique COLOMB qui a donné pouvoir à Mme M.-Françoise SOUBEYRAN.
M. André MOLLE qui a donné pouvoir à M. Joseph BUGNAZET.
Mme Mélanie PICHON qui a donné pouvoir à Mme Odile PRADIER.

Absents excusés sans pouvoir :

M. Benjamin FOULTIER
Mme Arlette CHAPELLON

Mme Emilie MASSARDIER a été nommée secrétaire de séance

Objet : Mise en place des baux pour les professionnels de santé à l'étage de la Maison de Santé

Monsieur Le Maire fait part de la fin des travaux d'aménagement de l'étage de la maison de santé en ce mois de décembre. La mise en copropriété de l'ensemble du bâtiment a été effectuée avec le concours du cabinet Chalaye géomètre expert.

Afin de permettre l'installation des professionnels de santé il propose la mise en place de baux tout comme cela a été fait pour le rez-de-chaussée.

AR Prefecture043-214302051-20241212-24_12_24-DE
Reçu le 18/12/2024

Aussi il indique que le prix au mètre carré sera aligné sur celui des locataires actuels à savoir 9,17€TTC/m². Les charges seront à payer en sus dudit loyer.

Le loyer sera révisé automatiquement chaque année à la date anniversaire du bail en fonction de la variation de l'indice du coût de la construction.

Une médecin, une podologue, une orthophoniste, une psychologue et prochainement une dentiste vont intégrer la Maison de Santé.

Il est donc proposé au conseil municipal :

D'AUTORISER M. Le Maire à signer les baux avec les différents professionnels de santé pour l'ensemble des lots disponibles à ce jour à l'étage de la Maison de Santé.

Le Conseil Municipal, après délibération, **APPROUVE** la proposition.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits
A Saint Just Malmont, le 12 décembre 2024

Le Maire,
Frédéric GIRODET



La secrétaire de séance
Mme Emilie MASSARDIER

AR Prefecture

043-214302051-20241212-24_12_24-DE
Reçu le 18/12/2024